

La Convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle entrera en vigueur le 18 mars 2007

Déclaration des Coalitions pour la diversité culturelle

Le 18 décembre 2006, le nombre minimum de 30 ratifications nécessaire à l'entrée en vigueur de *la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été atteint avec le dépôt par 13 Etats européens de leur instrument de ratification auprès de l'UNESCO.

Au nom des Coalitions pour la Diversité culturelle, présentes dans 36 pays¹ et représentant plus de 500 organisations professionnelles de la culture, nous félicitons les 35 Etats² (d'Afrique, des Amériques, d'Asie et d'Europe) ayant ratifié à ce jour la Convention, permettant ainsi son entrée en vigueur dès le 18 mars prochain.

De plus, nous nous réjouissons d'apprendre que plusieurs autres pays, notamment l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, la Norvège et l'Uruguay, s'apprentent à déposer leur instrument à l'UNESCO au début de l'année 2007.

Nous exhortons tous les pays qui ont entamé leur processus de ratification de le mener à terme le plus rapidement possible afin qu'ils puissent prendre part à la première Conférence des Parties qui enclenchera le processus de mise en oeuvre de la Convention.

L'entrée en vigueur de la Convention constituera un moment historique de la campagne visant la reconnaissance en droit international de la nature spécifique des biens et services culturels, ainsi que l'affirmation du droit souverain des États de conserver, d'adopter et de mettre en oeuvre les politiques culturelles qu'ils jugent appropriées.

Conformément à l'Article 11 de la Convention, qui associe la société civile à sa mise en oeuvre, les Coalitions pour la diversité culturelle sont prêtes à prendre part à cette mise en oeuvre, non seulement à l'UNESCO mais aussi dans chacun des pays où elles sont présentes afin de veiller à ce que des mesures soient prises pour donner vie aux principes et objectifs de la Convention.

Nous continuerons à joindre nos forces à celles des Etats et gouvernements leaders afin de promouvoir la ratification de cette Convention par le plus grand nombre de pays dans toutes les régions du monde. Ceci est indispensable pour donner à ce texte un poids juridique et politique de premier plan. Afin de mener cette campagne, nous continuerons à promouvoir et à appuyer la création de nouvelles coalitions pour la diversité culturelle sur tous les continents.

¹ Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Equateur, Espagne, France, Guinée, Hongrie, Irlande, Italie, Mali, Maroc, Mexique, Niger, Nouvelle-Zélande, Paraguay, Pérou, Sénégal, Slovaquie, Suisse, Togo, Tunisie, Uruguay et Venezuela

² Albanie, Autriche, Bélarus, Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Croatie, Danemark, Djibouti, Equateur, Espagne, Estonie, Finlande, France, Guatemala, Inde, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Mali, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Namibie, Pérou, République de Moldova, Roumanie, Sénégal, Slovaquie, Slovénie, Suède, Togo

Lors de la mise en œuvre de la Convention, nous invitons tous les pays qui l'auront ratifiée à s'engager à respecter pleinement ses principes et ses objectifs. À cette fin, nous demandons aux pays développés parties à la Convention de s'engager résolument à mettre en application le principe de coopération internationale, plus particulièrement en apportant le plus rapidement possible leur contribution au Fonds international pour la Diversité culturelle.

Nous exhortons les Etats parties à la Convention à promouvoir les principes et les objectifs de celle-ci dans l'ensemble des autres enceintes internationales – y compris dans le cadre de la négociation et de la mise en œuvre des accords de commerce – afin qu'y soient reconnus la nature spécifique des biens et services culturels et le droit souverain des Etats d'appliquer des politiques qui soutiennent leurs industries culturelles nationales.

Geraldo MORAES
Président de la Coalition brésilienne pour la Diversité culturelle

Rasmane OUEDRAOGO
Président de la Coalition burkinabé pour la Diversité culturelle

Robert PILON
Vice-Président à la direction de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle

Pascal ROGARD
Président de la Coalition française pour la Diversité culturelle

Gi-Hwan YANG
Président de la Coalition coréenne pour la Diversité culturelle